Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216085A-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2025

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. LE MEYEC, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. CAUDAL, Mme HERVOCHON, M. GUIDOUX, Mme LE CLAINCHE, Mme PERRIER, M. BAGES.

Absents excusés (8) : Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (pouvoir à Mme LE BLEVENEC), Mme PESTY (pouvoir à Mme THIBAULT), M. SIG (pouvoir à M. DINHAM), M. DE GOVE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme VOGT (pouvoir à M. GUIDOUX), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. BALLIER), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY), M. TEXIER.

Absents (2) :. M. MIGNOT, Mme KERHERVE.

Quorum (15) : Atteint

Secrétaire de séance : Mme LE BLEVENEC

2025/085 Pourprio – Approbation de la promesse synallagmatique de vente avec la SAS Elven Pourprio

Par délibérations du 14 septembre et du 9 novembre 2021, le conseil municipal de la commune d'Elven a validé le principe de lancement d'un appel à projet pour l'aménagement du secteur du Pourprio.

Par délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil municipal a attribué l'appel à projet pour l'aménagement du secteur du Pourprio, représentant une surface d'environ 10 hectares, à la SNC Pourprio, devenue la SAS Pourprio le 27 juin 2024, représentée par TERRAVIA – POLIMMO – MORBIHAN HABITAT.

Courant 2023 et 2024, l'aménageur a réalisé les études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de permis d'aménager. Il a été déposé par la SAS Pourprio et a été accepté le 4 août 2025.

La programmation a quelque peu évolué par rapport aux objectifs initiaux en raison, notamment, de l'identification de zones humides et de trames arborées à prendre en compte.

A ce stade, le projet porte sur la création de 234 logements sur un foncier d'environ 9 ha.

La programmation des logements se décompose de la façon suivante :

- 79 lots libres et 32 logements collectifs ;
- 7 lots à prix abordables et 10 maisons individuelles groupées ;
- 13 maisons individuelles libres ;
- 33 logements locatifs et 30 PSLA et 30 logements en résidences.

Par ailleurs, la frange sud de l'opération comprendra deux emprises dédiées à l'activité économique. Une première, d'une surface d'environ 2 000 m², accueillera un hôtel ainsi que l'aménagement de sa voie d'accès. La seconde emprise (hors périmètre de la PSV), d'environ 3 500 m², verra l'implantation d'une enseigne alimentaire.

La SAS Pourprio et la commune souhaitent finaliser les discussions, en cours, concernant la cession des terrains nécessaires au projet.

Ces terrains, conformément aux délibérations n°2025/060 et n°2025/071, sont aujourd'hui propriété de la commune d'Elven qui a procédé au rachat des portages de l'établissement public foncier de Bretagne (EPFB) et de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216085A-DE

Un projet de promesse synallagmatique de vente (PSV) joint en annexe a été établi. Il reprend les grands principes d'aménagement tels que validés par le conseil municipal par délibération n°2024/091 du 17 décembre 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de promesse synallagmatique de vente tel que joint en annexe,

Considérant l'avis des domaines en date du 10 janvier 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de promesse synallagmatique de vente tel que présenté en annexe concernant la vente de plus de 9 ha au secteur du Pourprio au prix de 2 764 520 € HT (deux millions sept cent soixante-quatre mille cinq cent vingt euros hors taxes) au profit de la société SAS Elven Pourprio, sous réserve de l'accomplissement des conditions suspensives
- **DE DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour adapter à la marge le texte de la présente promesse synallagmatique de vente joint en annexe dans la mesure où l'économie globale de la promesse de vente n'est pas remise en cause ;
- **D'AUTORISER M**. le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 décembre 2025

Le Maire
Gérard GICQUEL

MAIRIE D'ELVEN
56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Sabrina LE BLEVENEC